



Novembre 2023

Tabelle de la force des vents moyens selon l'échelle de Beaufort

Force (Bf)	Termes	Vitesse en nœuds	Vitesse en m/s	Vitesse en km/h	Etat de la mer	Effets à terre
0	Calme	< 1	0-0,2	< 1	La mer est comme un miroir	La fumée monte verticalement
1	Très légère brise	1-3	0,3-1,5	1-5	Quelques rides	La fumée indique la direction du vent
2	Légère brise	4-6	1,6-3,3	6-11	Vaguelettes ne déferlant pas	On sent le vent sur le visage, les feuilles bougent
3	Petite brise	7-10	3,4-5,4	12-19	Très petites vagues. Les moutons apparaissent	Les drapeaux flottent bien. Les feuilles sont sans cesse en mouvement
4	Jolie brise	11-16	5,5-7,9	20-28	Petites vagues, nombreux moutons	Les poussières s'envolent, les petites branches plient
5	Bonne brise	17-21	8,0-10,7	29-38	Vagues modérées, moutons, éventuellement embruns	Les petits arbres balancent. Les sommets de tous les arbres sont agités
6	Vent frais	22-27	10,8-13,8	39-49	Crête d'écume blanche, lame, embruns	Les grandes branches sont agitées. On entend siffler le vent.
7	Grand vent frais	28-33	13,9-17,1	50-61	Trainées d'écume, lames déferlantes	Tous les arbres s'agitent. Efforts pour marcher contre le vent
8	Coup de vent	34-40	17,2-20,7	62-74	Tourbillons d'écumes à la crête des lames, trainées d'écume	Quelques branches cassent. La marche contre le vent est difficile
9	Fort coup de vent	41-47	20,8-24,4	75-88	Grosses lames déferlantes, visibilité réduite par les embruns	Le vent peut endommager les bâtiments
10	Tempête	48-55	24,5-28,4	89-102	Très grosses lames à longue crête en panache. Surface des eaux blanche. Visibilité réduite	Rare sur les terres. Gros dégâts aux habitations. Arbres déracinés.
11	Violente tempête	56-63	28,5-32,6	103-117	Lames exceptionnellement hautes. Mer recouverte de bancs d'écume blanche. Visibilité réduite	Très rare sur les terres. Très gros dégâts
12	Ouragan	>= 64	>=32,7	>= 118	Air plein d'écume et d'embruns. Mer entièrement blanche. Visibilité fortement réduite	Très rare sur les terres. Dégâts très importants

1 nœuds = 1.852 km/h

Vitesse du vent moyen équivalente à la hauteur normalisée de 10 mètres au-dessus d'un terrain plat et découvert.